Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue par vidéoconférence, le 10 janvier 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : M. Roberto Blondin, maire

MMES Nadine Lelièvre, conseillère

Dorine Langlais Marcoux, conseillère

MM. Patrick Lebreux, conseiller

Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 13 et du 28 décembre 2022
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des taxes et autres comptes dus et liste des ventes pour taxes
- 7- Mandat notaire Vente pour taxes
- 8- Mandat directeur général Vente pour taxes
- 9- Permission de voirie MTQ Demande globale pour l'année 2023
- 10- Adoption du règlement numéro 2022-370 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 11- Augmentation de salaire de l'employé #02-0004
- 12- Prêt du garage municipal à l'O.T.J.
- 13- Desjardins REEE 2022
- 14- Renouvellement abonnement Québec Municipal
- 15- Autres sujets : _____
- 16- Période de questions
- 17- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2023-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 28 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Dorine Langlais Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 13 et 28 décembre 2022 tels que rédigés.

2023-01-003 <u>CORRESPONDANCE</u>

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de décembre 2022.

2023-01-004 <u>LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS</u>

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2022.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de décembre 2022.

2023-01-005 <u>LISTE DES TAXES ET AUTRES COMPTES DUS ET LISTE DES VENTES POUR TAXES</u>

La directrice générale présente la liste des taxes et autres comptes dus et la liste des ventes pour taxes au 10 janvier 2023.

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fait vendre les immeubles dont les taxes municipales 2021 sont dues plus la totalité des intérêts qui ne seront pas payés avant le 3 février 2023. Si ces contribuables acquittent leurs taxes municipales de l'année 2021 avant la date ci-dessus mentionnée, ils pourront prendre un arrangement avec la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe pour les taxes municipales 2022.

2023-01-006 <u>MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR TAXES</u>

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à requérir les services d'un notaire pour effectuer les recherches au bureau de la publicité concernant les immeubles mis en vente pour taxes.

2023-01-007 MANDAT DIRECTRICE GÉNÉRALE – VENTE POUR TAXES

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles de la municipalité mis en vente pour taxes en 2023 pour le montant des taxes et autres comptes dus plus les intérêts et les frais.

2023-01-008 PERMISSION DE VOIRIE – MTQ – DEMANDE GLOBALE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie aux cours de l'année 2023, et qu'elle autorise le maire et la directrice générale à signer les permis.

2023-01-009

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-370 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Ce point est remis à une prochaine séance.

2023-01-010 AUGMENTATION DE SALAIRE EMPLOYÉ #02-0004

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal augmente le salaire de l'employé #02-0004 de 1,79 \$/h.

2023-01-011 PRÊT DU GARAGE MUNICIPAL À L'OTJ

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà échange de services entre l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les activités de réparation et d'entretien mécanique effectuées par l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé sont couvertes par la police d'assurance en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les réparations seront effectuées par le mécanicien de la municipalité, aux frais de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accorde l'accès aux responsables de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé au garage municipal pour les réparations d'urgence et l'entretien mécanique planifié de sa machinerie, selon les disponibilités dudit garage et sous supervision de l'inspecteur municipal.

2023-01-012 **DESJARDINS REEE 2022**

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer 1 250 \$ à la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour sa contribution au régime d'épargne études enregistré (REEE) pour les années 2018 à 2022.

2023-01-013 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'abonnement à Québec municipal 2023.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

| Signé ₋ | | | |
|--------------------|--|--|--|
| _ | | | |
| _ | | | |

2023-01-014 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 45 heures.

| Roberto Blondin, maire | Karine Lachance, directrice générale |
|------------------------|--------------------------------------|
| | et greffière-trésorière |

[«] Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »